

Procès-verbal

Séance du 16 Décembre 2020

L' an 2020, le 16 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle polyvalente Norbert Meunier sous la présidence de Madame Lisiane MOREAU, Maire de Péalut (Vendée).

PRÉSENTS : Mme Lisiane Moreau, MM Laurent Menanteau, Thibaud Renaudeau, Anthony Poiraud, Nicolas Voisin, Mme Aude Blondel, MM Marc-Henri Le Vaillant, Jean-Philippe Thiré, Michel Papin, Grégory Colas, Freddy Orgerit, Mme Mireille Baré, MM Freddy Lièvre et Rodolphe Arneaud.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LHERMITTE Philippe à Mme MOREAU Lisiane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 11/12/2020

Date d'affichage : 11/12/2020

A été nommé(e) secrétaire : Laurent Menanteau

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2020 et n'émet aucune observation.

Délibération n°2020_61: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PRESTATION PAIE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été confié au Centre de Gestion de la Vendée, la confection de la paie des agents et des indemnités des élus. La convention avec le Centre de Gestion arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Le Centre de Gestion propose de réaliser les travaux tels que :

- Établissement des bulletins de paie des agents et des élus bénéficiant d'indemnités de fonction ;
- Établissement des documents liés à la rémunération des agents et aux indemnités de fonction des élus : journaux liquidatifs, états des charges, etc. ;
- Mise à disposition des fichiers numériques ;
- Elaboration de la N4DS, déclaration PASRAU... ;

La facturation s'établira sur la base des tarifs adoptés par le Conseil d'Administration au titre de l'année au cours de laquelle s'effectue l'intervention, en fonction du nombre de bulletins de paie.

Madame le Maire propose de renouveler la convention à compter du 1^{er} janvier 2021.

Elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de quatre années.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Vendée.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

ECHANGE- BILAN ACTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire propose aux membres présents d'échanger sur les différentes actions faites depuis l'installation du conseil et sur les projets à venir.

Séance levée à: 22:15

En mairie, le 18/12/2020
Le Maire
Lisiane MOREAU